



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 777

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. M. le Premier ministre s'était engagé, dans une lettre de campagne électorale au président de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, à accorder une retraite anticipée aux chômeurs en fin de droits justifiant de 40 annuités de cotisations diminuées du temps passé en Afrique du Nord. Il lui demande dans quel délai cette mesure sera mise en application.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, le secrétaire d'Etat a reçu en audience les dirigeants du Front uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Il les a assurés que, dans le cadre d'une concertation constructive avec les différentes composantes du monde combattant, les améliorations qu'il sera possible d'apporter à la situation des ressortissants du département ministériel seront recherchées. Dans ce contexte, les problèmes propres aux anciens combattants d'Afrique du Nord notamment ne manqueront pas d'être étudiés de façon approfondie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 777

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2279

Réponse publiée le : 4 août 1997, page 2533